



Route des Grives 8
1763 Granges-Paccot
026 466 41 41

Le vaccin contre **le typhus et le coryza**

Il s'agit d'un vaccin qui protège contre deux maladies virales très contagieuses : **Le rhume des chats** (aussi appelé coryza) est une maladie très répandue. Les chats malades éternuent, toussent et n'ont plus d'appétit. Souvent ils présentent un écoulement oculaire et un jetage nasal important ou des ulcères à la langue très douloureux. Le traitement est difficile et souvent un rhume chronique s'installe.

Le **typhus des chats** est une maladie qui touche en premier lieu les jeunes chats et qui entraîne souvent la mort. Les chats atteints présentent une forte diarrhée et des vomissements, ce qui entraîne très rapidement une forte déshydratation. Le traitement ne donne en général aucun résultat.

Nos recommandations :

Le vaccin est la meilleure protection pour votre chat contre ces deux maladies. Nous le recommandons non seulement pour les chats qui sortent mais aussi pour les chats d'appartement, car les virus peuvent être véhiculés dans l'appartement par les mains, les habits ou les souliers des propriétaires ou des visiteurs.

- Les **chatons** doivent être vaccinés deux fois à l'âge de 9 et 12 semaines. Il est très important de les revacciner l'année suivante pour terminer l'immunisation de base.
- **Pour les chats adultes** qui sortent ou qui sont soumis à des risques d'infection importants (élevage, chatterie, autre chat dans la maison souffrant d'un coryza chronique...), il est conseillé de vacciner tous les ans.
- **Pour les chats adultes** qui ont reçu une vaccination de base correcte et qui n'ont que peu de risque d'infection, un rappel suffit tous les 3 ans.
- Les chattes portantes ne doivent pas être vaccinées.

Le vaccin contre **la leucose**

Ce vaccin protège votre chat contre le virus mortel de la leucose. Ce virus provoque un affaiblissement du système immunitaire (système de protection propre au corps), ce qui rend le chat beaucoup plus sensible aux maladies en

général. Les animaux meurent finalement des suites d'une maladie contagieuse, d'un cancer (cancer des ganglions lymphatiques, leucémie) ou d'une anémie grave.

Nos recommandations :

Nous recommandons de vacciner tous les chats qui sortent ou qui vont en pension contre cette maladie répandue et mortelle. Les chats exclusivement détenus en appartement, sans contact direct avec d'autres chats n'ont pas besoin d'être vaccinés contre cette maladie.

- Avant le premier vaccin une prise de sang et un test de leucose sont effectués.
- Les chatons doivent être vaccinés deux fois à l'âge de 9 et 12 semaines. Il est très important de les revacciner l'année suivante pour terminer l'immunisation de base.
- **Les chats de moins de 5 ans** ou les chats plus âgés soumis à des risques d'infection importants (autre chat souffrant de la leucose dans la maison) devraient recevoir une vaccination de rappel tous les ans
- **Chez les chats de plus de 5 ans**, qui ne sont pas soumis à des risques d'infection importants, un vaccin de rappel est suffisant tous les 3 ans.

Le vaccin contre la rage

Si vous prévoyez d'emmener votre chat en voyage à l'étranger, vous devez le vacciner contre la rage au plus tard 3 semaines avant le départ. Les chats qui vivent exclusivement en Suisse ne doivent pas, par contre, être vaccinés contre la rage. La protection est valable trois ans. Durant cette période, même si vous devez repasser la frontière, il n'y a pas besoin de rappel.

Le vaccin contre la PIF (péritonite infectieuse féline)

La péritonite infectieuse féline (PIF) ou infection contagieuse de la cavité abdominale est une maladie virale mortelle, qui n'est malheureusement pas rare. La maladie touche le plus souvent des animaux jeunes ou vivants au sein de colonies de chats. Les chats atteints présentent le plus souvent une forte fièvre, qui ne disparaît pas après un traitement aux antibiotiques. Les vaisseaux sanguins du corps entier s'enflamment, ce qui entraîne la mort des organes concernés et évolue vers une issue mortelle.

Nos recommandations :

Bien qu'un vaccin soit disponible sur le marché, celui-ci ne peut être recommandé que dans des cas très précis et chez la plupart des animaux il est sans effet. C'est pour cela que nous ne vous recommandons pas de vacciner votre chat contre la PIF.